



15 JAN 2024

Communiqué

Inscription des bacheliers étrangers

L'Université Amadou Mahtar MBOW de Dakar porte à la connaissance des bacheliers étrangers admissibles dans les différents établissements de l'Institution, que les inscriptions pour l'année universitaire 2023-2024 sont ouvertes et se font en ligne <https://depot.uam.sn/> à compter du **mardi 16 au mercredi 31 janvier 2024**.

Pour tous compléments d'information, veuillez nous contacter sur : admission@uam.edu.sn; 76 623 73 34

Pièces à déposer en ligne

- Copie légalisée de la Carte nationale d'identité ou du Passeport;
- Copie légalisée du Diplôme du baccalauréat ;
- Copie légalisée du Relevé de notes du baccalauréat ;
- Copie légalisée du Certificat de Visite Contre Visite ;
- Photo numérique de format carte nationale d'identité pour les cartes d'étudiant.

Droit d'inscription :

Pour les droits d'inscription, merci de vous référer au tableau des droits d'inscription ci-dessous, conformément à l'arrêté ministériel n° 27.10.201b 15928 abrogeant et remplaçant l'arrêté n° 17072 du 18 octobre 2013 fixant les taux des droits d'inscription au niveau des établissements publics d'enseignement supérieur.

Tableau 1 :

Droits d'inscription pour les étudiants sénégalais, Ceux ressortissants des Pays de l'UEMOA, du Cap Vert, des Comores, de l'Ethiopie, de la Gambie, de la Guinée, de Haïti, de la Mauritanie, du Rwanda et ceux dont les pays ou les organismes qui les soutiennent ont des accords avec le Sénégal ou les institutions d'Enseignement supérieur.

Année d'études	Droits d'inscription Administrative	Droits d'Inscription Pédagogique	TOTAL
Licence	10 000	15 000 F	25 000 F

Tableau 2 :

Droits d'inscription des étudiants ressortissants des pays hors UEMOA et sans accord de coopération avec le Sénégal

Année d'études	Droits d'inscription Administrative	Droits d'Inscription Pédagogique	TOTAL
Licence	50 000	150 000 F	200 000 F

NB : Les originaux des diplômes et relevés sont à présenter au moment de la délivrance des certificats d'inscription.

Le Secrétaire général

